



La Torah met la vie au premier plan, sans pour autant en faire la valeur suprême.

"S'il n'y a pas Israël, qui sanctifiera le Chabat?"

## Le Chabat ou la vie

*Le respect du Chabat entretient un rapport étrange avec la vie et la mort. Alors que sa transgression est passible de la peine capitale, il faut pourtant le transgresser pour sauver une vie.*

*Le Meche'h 'Ho'hma (Rabbi Meir Sim'ha HaCohen de Dvinsk 1843 – 1926) apporte une réponse à ce paradoxe et éclaire ainsi la nature de la vie juive, qui ne vaudrait qu'en tant qu'elle porte le respect du Chabat.*

## ספר שמות פרק לא'

וְשַׁמְרֶתֶם אֶת הַשַּׁבָּת כִּי קֹדֶשׁ הוּא לָכֶם מַחְלְלֶיהָ מוֹתוּמָת כִּי כָל הַעֹשֶׂה בָּהּ מְלֹאכָה וְנִכְרְתָה הַנֶּפֶשׁ הַהוּא מִקֶּרֶב עַמִּיהָ:

## Exode chapitre 31

<sup>14</sup> Gardez donc le Chabat, car c'est chose sainte pour vous! Qui le violera sera puni de mort; toute personne même qui fera un travail en ce jour, sera retranchée du milieu de son peuple.

## משך חכמה כי תשא יא'

ושמרתם את השבת כי קדש היא לכם מחלליה מות יומת כי כל העושה בה מלאכה ונכרתה הנפש ההיא. הזרות מבואר, שתולה החמור בקל ולכן הוציאו שמואל בשבת דף ע' למדרשיה אשווג ומות יומת בחטאות, ולכן אמר מות יומת כי כל העושה בה מלאכה ונכרתה, שכלל גדול הוא כל דבר שחייבין על זדונו כרת חייבין על שגגתו חטאת וז"ב. אך פשטאדקרא נראה דאמר, דלא יהיה לפלא, הלא השבת גופיה נדחית מפני פקוח נפש אחת מישראל, והרי היא קלה אף מפני ספק פקוח נפשו של אדם ומי שעובר על השבת נהרג ונסקל, אכן באמת קדושת השבת נדחית מפני נפשו של ישראל, כי אם אין ישראל ליכא שבת בעולם ומי יעידו על שביתות השם ממעשיו ועל קדמותו בעולם, אכן אם הישראלי לא שמר את השבת הוא גרוע ונבזה אף מן הבהמה ונסקל וזה כפרתו, כי גם אם אינו נסקל נפשו נכרתת מן הקשר האמיץ אשר קשורה כנסת ישראל בד' ובתורתו ומיתתו טובה גדולה לו וכמאמרם ז"ל כל המומתין מתודין מיתתי תהא כפרה על העון הזה עיי"ש. וזה שאמר ושמרתם את השבת כי קדש היא לכם היינו שהיא נתונה לכם ואתם העיקר והיא הטפילה

לכם [וכן דרישרנב"י יומא פ"ה ובמכילתא] ועושיין כל צרכיהם בחולי שיש בו סכנה בשבת, כי אם אין ישראל מי המה המקדשים אותה, ואעפ"כ מחלליה מות יומת, כי המחללה הוא נשפל ממעלתו וחלל ברית קודש שהיה בינו ובין השם, כי כל העושה בה מלאכה ונכרתה הנפש ההיא מקרב עמיה, א"כ הוא לאו בר קיימא הוא ומיתתו טובה גדולה לו.

### Commentaire du Meche'h 'Ho'hma sur Ki Tissa 11

**Gardez donc le Chabat, car c'est chose sainte pour vous! Qui le violera sera puni de mort ; car toute personne même qui fera un travail en ce jour, sera retranchée du milieu de son peuple.** Il est clair que [le verset] est étonnant, car il justifie une mesure stricte par une mesure plus légère [la peine capitale par la peine de "retranchement" du peuple]. C'est pourquoi Chmouel a expliqué dans le traité Chabat page 70 que [le verset concernait] le transgresseur involontaire, et que « sera puni de mort » correspondait à la réalisation de sacrifices expiatoires. Ainsi, il est dit « qui le violera sera puni de mort; toute personne même qui fera un travail en ce jour, sera retranchée », car c'est une règle importante : "toute chose dont la transgression volontaire est passible de retranchement, sa transgression involontaire est passible d'un sacrifice expiatoire", cela est clair.

Cependant, il semble que le sens simple du verset, pour qu'il ne soit pas trop étonnant, est que le Chabat lui-même est repoussé lorsque la vie d'un juif est en danger.

Dès lors, le Chabat serait de moindre poids qu'une vie [même] dont on a [seulement] un doute quant à sa mise en danger, alors même que celui qui transgresse le Chabat est tué par lapidation? En vérité, **la sainteté du Chabat passe au second plan par rapport à l'âme juive, car s'il n'y a pas de peuple juif, il n'y a pas de Chabat dans le monde**, et qui reconnaitra les repos de Dieu dans ses œuvres, et son éternité dans le monde? En effet, si le juif ne garde pas le Chabat il est même pire et plus méprisable que l'animal, il est alors lapidé et cela fait son expiation. Même s'il n'est pas lapidé son âme est exclue du lien fort qui lie l'assemblée d'Israël à Dieu et sa Torah, et sa mort est une grande faveur pour lui. Comme nous l'avons dit, pour toute peine capitale, ces morts sont une expiation sur cette faute là - si Dieu le veut.

Et c'est cela qui est dit : "Gardez donc le Chabat, car c'est chose sainte pour vous !". Il vous est donné: vous êtes l'essentiel et il est secondaire par rapport à vous (et c'est ainsi que l'explique Ran'bi dans Yoma 85 et dans la me'hilta). On fait tout ce qu'il est nécessaire de faire pour les malades qui sont en danger pendant Chabat, car s'il n'y a pas Israël, qui sanctifiera le Chabat? Mais malgré cela, "qui le profanera sera puni de mort", car le profanateur tombe de sa hauteur et viole l'alliance sainte qu'il y a entre lui et Dieu. « Car toute personne même qui fera un travail en ce jour, sera retranchée du milieu de son peuple », par conséquent, il n'est pas viable et sa mort est une grande faveur pour lui.

Sources : [http://www.sefarim.fr/Pentateuque\\_Exode\\_31\\_14.aspx](http://www.sefarim.fr/Pentateuque_Exode_31_14.aspx) ; [www.sefaria.org](http://www.sefaria.org)

Traduction : [www.sefarim.fr](http://www.sefarim.fr) ; Arié Lévy